

Diplôme d'Etat Accompagnant Educatif et Social (AES Sur le Site du TEILLEUL)

En partenariat avec l'IRTS et le CFA « Professions Sanitaires Sociales »
d' Hérouville St Clair

Une profession de proximité et d'accompagnement au quotidien

L'Accompagnant Éducatif et Social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie. Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs. Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle.

Ses interventions d'aides et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social. L'Accompagnant Éducatif et Social intervient au sein d'équipes pluri professionnelles, dans le cadre d'un projet personnalisé, ceci sous la responsabilité d'un travailleur social ou d'un professionnel para médical.

Le Diplôme d'État se compose d'un socle commun et de trois spécialités au choix :

- Accompagnement de la vie à domicile :

Les principaux lieux ou modalités d'intervention : domicile de la personne accompagnée, parti culier employeur, appartements thérapeutiques, CHRS, foyers logement, MARPA, SAAD, SAP, SAVS, SAMSAH, SPASAD, SSIAD...

- Accompagnement de la vie en structure collective :

Les principaux lieux d'intervention : EHPAD, USLD, foyers logement, MARPA, MARPAHVIE, MAS, FAM, foyers de vie, foyer occupationnel, ESAT, MECS, IME, IEM, ITEP, CHRS, appartements thérapeutiques, EPSM, accueil de jour...

- Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire :

La mission de l'accompagnant éducatif et social consiste à faciliter, favoriser et participer à l'autonomie des enfants, adolescents et des jeunes adultes en situation de handicap dans les activités d'apprentissage, et les activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs. Les principaux lieux d'intervention : structures d'accueil de la petite enfance, établissements d'enseignement et de formation, lieux d'activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs, établissements et services médico-sociaux...

LA FORMATION

Conditions d'inscription :

- Être âgé de 18 ans minimum
- En formation initiale ou sous statut scolaire : être dans la poursuite d'études au cours des 2 années scolaires précédant la date d'entrée en formation (les formations préparant aux concours ou d'accompagnement à l'emploi ne rentrent pas dans la poursuite d'études), avoir moins de 28 ans et ne pas être en emploi.
- En apprentissage : être âgé de moins de 26 ans et avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur.
- En formation continue (en cours d'emploi) : être en poste d'Accompagnant Éducatif et Social couvrant une période au moins égale à l'amplitude de la formation ou bénéficier d'un CIF CDD ou CIF CDI.
- Pour les demandeurs d'emploi, contacter votre conseiller emploi..

Conditions d'admission :

Les titulaires du Diplôme d'État d'Auxiliaire de Vie Sociale ou de la Mention complémentaire Aide à domicile sont, de droit, titulaires du diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social, spécialité «Accompagnement de la vie à domicile».

Les titulaires du Diplôme d'État d'Aide Médico-Psychologique sont, de droit, titulaires du diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social, spécialité «Accompagnement de la vie en structure collective».

Pour effectuer une autre spécialité (147 heures de formation théorique et 175 heures de formation pratique), il n'y a pas d'épreuve

